

Collectif de Défense de l'offre de soins en NDSèvres

Lettre ouverte

Objet : Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres

Thouars, le 09 Avril 2015

A Monsieur le Président de la République  
François HOLLANDE

Monsieur le Président,

A l'occasion d'un précédent courrier nous vous avons transmis un dossier faisant, de façon argumentée, état de notre opposition totale au projet de construction d'un nouvel hôpital qui concentrerait l'essentiel de l'offre hospitalière du nord Deux-Sèvres sur le Bressuirais, dossier que vous avez transmis au Ministère de la Santé.

En réponse, le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes a proposé, le 5 novembre 2014, le principe d'une rencontre avec ses services. Après bien des réticences compte tenu de la teneur de son courrier, nous lui avons donné notre accord par une lettre du 5 décembre qui, à ce jour, est restée sans réponse.

Parallèlement à ce silence de l'ARS, nous constatons :

- qu'au cours de l'année 2014 les membres du conseil de surveillance sont empêchés de remplir leur mandat en connaissance de cause, le directeur du Centre Hospitalier opposant des fins de non-recevoir à toute demande d'information sur le dossier cité en objet,

et, à la lecture de la presse locale,

- que le Directeur du Centre Hospitalier ne réunit pas les instances statutaires (Nouvelle République et Courrier de l'Ouest du 13 mars 2015), le syndicat CGT ayant saisi le Préfet des Deux-Sèvres et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé à ce sujet,

- qu'il refuse de répondre aux demandes écrites des élus sur ce sujet (Nouvelle République du 18 mars 2015).

Le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres doit-il désormais être considéré comme une zone de non-droit ?

La population et les élus du Nord Deux-Sèvres victimes d'une véritable omerta, le personnel de l'hôpital confronté à une dégradation sans précédent de ses conditions de travail devront-ils continuer de subir l'arbitraire du directeur ?

En outre, l'acceptation du projet est conditionnée par le préalable du retour à l'équilibre financier de la structure.

Pour tenter d'y parvenir, le Directeur du Centre Hospitalier met en place, de façon autoritaire, une réduction drastique des personnels et de l'offre médicale :

- les suppressions de personnel qui induisent une dégradation de la qualité de la prise en charge,
- le non-renouvellement des matériels existants sur certains des sites qui provoque la disparition de possibilités de consultations,
- la non-exploitation des compétences de certains praticiens faute des équipements adéquats qui contraignent les patients à se faire soigner ailleurs.

Du fait des mesures prises, les réductions de dépenses provoquent des baisses de recettes et placent l'hôpital dans une spirale de régression qui compromet son avenir.

Malgré l'absence de toute communication à ce sujet, il est de notoriété publique que le Centre Hospitalier a connu une diminution sensible de l'activité sur les trois sites actuels au cours de l'exercice 2014.

L'opacité entretenue sur ce dossier et la dégradation de l'offre hospitalière locale conduisent progressivement une large fraction de la population à considérer que le projet est déraisonnable, inadapté et inutilement coûteux.

Les témoignages que nous recueillons d'usagers et de médecins généralistes font état de l'impact négatif de cette stratégie, de jour en jour de plus en plus prégnant, sur l'image et l'attractivité de l'hôpital, et de l'augmentation grandissante des difficultés d'accès aux soins.

La désaffection constatée préfigure de façon inquiétante l'évolution de l'attractivité de l'hôpital Nord Deux-Sèvres après son regroupement sur un seul site, et accrédite les affirmations de la mission ministérielle d'appui pour qui l'éloignement de l'offre ne pourra qu'engendrer une baisse de fréquentation.

Comment comprendre que, dans la situation financière que connaît actuellement notre pays, une fraction de l'argent public soit consacrée au recul du service public et à la désertification des territoires ?

Pourquoi se lancer dans une opération de génie civil qui va générer des emprunts d'un montant de 90 Millions d'euros ?

Par ailleurs, selon nos sources, l'attribution du marché fut telle qu'elle aboutirait à un surcoût important par rapport à l'enveloppe autorisée, ce qui nuirait encore plus à l'équilibre financier du projet.

Comment, dans ces conditions, le gouvernement peut-il donner son feu vert à un tel dossier?

Dans un tel contexte, quel crédit pourrions-nous accorder aujourd'hui aux déclarations de Madame la Ministre de la Santé sur la nécessité et l'intérêt du dialogue en matière sanitaire ou à celles de Monsieur le Premier Ministre affirmant que le gouvernement est attentif aux problèmes que rencontre la Ruralité ?

Nous voulons croire que ces déclarations traduisent la ferme volonté du Gouvernement d'apporter des réponses crédibles et efficaces aux besoins des territoires ruraux.

Nous vous demandons de bien vouloir veiller à leur concrétisation sur le Nord Deux-Sèvres.

Peut-être pourrez-vous faire en sorte qu'il soit remédié aux désordres que nous dénonçons et que nous soient apportées de véritables réponses aux besoins de santé auxquelles, en qualité d'usagers et de citoyens, nous estimons avoir droit ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre respectueuse considération.

Claire MARQUET  
Présidente

Copie à Monsieur Michel Sapin, Ministre des Finances et des Comptes publics.